

ÉDUCATION. Deux collèges doivent expérimenter la pause numérique, qui pourrait se généraliser en janvier

L'interdiction totale du portable au collège laisse sceptique

C'EST UNE nouveauté de la rentrée qui fait parler. Dans près de 200 collèges, plus de 50 000 élèves testent la « pause numérique ». En plus de ne pas avoir le droit d'utiliser le téléphone, le seul port du smartphone leur est interdit au sein de l'établissement. Deux collèges sont concernés par cette expérimentation dans la Manche : le collège d'Albert-Camus à Torigny-les-Villes et d'Anatole-France à Sartilly-Baie-Bocage (lire ci-dessous).

■ « On checke le carnet et le téléphone »

Ailleurs, d'autres règles s'appliquent. « Les élèves peuvent l'avoir dans le casier ou le sac mais ne peuvent pas l'utiliser », explique Didier Bosquet, le CPE du collège Félix-Buhot à Valognes.

À la Bucaille-Charcot, qui accueille 300 collégiens cherbourgeois, les contrôles se sont durcis depuis cette rentrée scolaire. « Le matin quand ils arrivent on checke le carnet et le téléphone, qu'il soit bien rangé et éteint dans le sac. Ça crée un peu de bouchons mais avec le temps ils vont prendre le pied de nous montrer l'écran bien noir », raconte une assistante d'éducation.

■ Une interdiction difficile à faire respecter

Inscrite dans les règlements intérieurs des collèges, et dans la loi depuis 2018, cette interdiction est parfois difficile à faire respecter par le personnel éducatif, comme témoigne Luce, de son expérience d'assistante d'éducation à Cachin à Cherbourg : « C'est un peu compliqué. Je pense qu'ils utilisent le téléphone dans les toilettes et nous n'y avons pas accès évidemment. En cours, en permanence, on essaye de faire très attention à l'utilisation des téléphones et dès qu'on en voit un on le prend, on le confisque, on l'emmène directement dans le bureau de la principale et les parents viennent le récupérer. »



Le gouvernement veut généraliser la « pause numérique » pour améliorer le « climat scolaire », lutter contre le harcèlement et améliorer les résultats des élèves. Juliette VOISIN

■ Vers une généralisation

Mettre en place l'interdiction totale ne convainc pas tout le monde. Généraliser la pause numérique à tous les établissements dès janvier 2025 comme l'envisage le gouvernement est inconcevable pour les syndicats de l'Éducation nationale. « Nous n'avons pas les moyens humains pour mettre en place cette expérimentation », alerte Pascal Roger, secrétaire SNES-FSU de la Manche.

■ Une logistique « lourde » et « ingérable »

Stocker les smartphones dans

des boîtes ou des casiers demanderait une logistique quotidienne, matin et soir. « Le temps de vérifier que chacun des élèves de l'établissement vienne bien déposer, le matin, puis récupérer, le soir, son téléphone, va être considérable, regrette Jérôme Fournier, secrétaire national du Syndicat enseignant de l'Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA). Et puis, il va falloir se battre avec les quelques élèves récalcitrants qui n'accepteront pas de se séparer de leur appareil. »

Même s'il n'est pas directement concerné par une potentielle généralisation, Alain Debrée, chef de l'établissement catholique Saint-Joseph à Cherbourg, s'interroge : « Cette expé-

érimentation me paraît lourde et compliquée à mettre en place car il va falloir du monde pour gérer tout ça. Avec 5 surveillants et un CPE, est-ce que je pourrais le faire en ce moment ? Je ne sais pas. »

Même discours du côté de la vie scolaire du collège Buhot : « On ne peut pas avoir des boîtes, avec 500 élèves, ça serait ingérable. »

■ Une proposition « ambivalente »

« À l'heure où le collège lui-même utilise les réseaux sociaux et l'informatique pour transmettre les informations aux parents et les devoirs dans les cahiers de texte électroniques, je

trouve que c'est un peu ambivalent comme proposition », estime Claire Appy, parent d'une élève de troisième qui n'a pas de téléphone. « Je crois que ma fille est la seule de sa classe. On habite à côté, ça ne nous rassurerait pas plus qu'elle en est un, au contraire », précise-t-elle.

■ Améliorer les résultats des élèves

Pour prévenir les parents, jouer, utiliser Tik Tok, Instagram ou encore Be Real, rares sont les élèves comme sa fille à ne pas avoir de téléphone.

« Déjà dès la sixième, ils en ont, même en primaire », observe Didier Bosquet, le CPE de Buhot. Selon lui, « le téléphone n'est pas

indispensable. Je peux comprendre les parents qui font ce choix mais la vie scolaire avertit la famille en cas de souci de santé et Pronote permet d'alerter les parents en cas d'absence d'un enseignant. » Même s'il reconnaît : « L'interdiction du téléphone résoudrait bien des problèmes. »

Et ce sont bien les effets négatifs du portable qui sont dans le viseur du gouvernement. Par cette mesure, il souhaite améliorer le « climat scolaire » en luttant contre le harcèlement et la diffusion d'images violentes tout en développant la capacité de concentration et l'acquisition de connaissances des élèves pour améliorer leurs résultats.

● Juliette VOISIN

Expérimentation à venir dans la Manche

LA MINISTRE démissionnaire de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, a annoncé, « dès cette rentrée », la mise en place expérimentale d'une « pause numérique » dans 199 collèges, dont une quinzaine en Normandie, avec l'obligation pour les élèves de laisser leur téléphone à l'entrée de l'établissement. Deux collèges de la Manche se sont positionnés en faveur de cette mesure : Albert-Camus à Torigny-les-Villes et Anatole-France à Sartilly-Baie-Bocage.

Si la démarche est lancée dans

certains collèges en France, ce n'est pas le cas dans la Manche : « Les établissements doivent trouver, dès maintenant, des solutions pour mettre en place cette expérimentation, indique le Rectorat. Les solutions peuvent être internes ou nécessiter un investissement matériel pour stocker les téléphones. » Une réflexion est engagée dans ces collèges pour une mise en œuvre « le plus rapidement possible ».

Au collège Anatole-France, la direction indique seulement « attendre le matériel, des casiers à

fermeture à clé, c'est en cours ».

A ce jour, le Département, en charge des biens immobiliers et mobiliers des collèges, n'a pas été sollicité pour l'installation de casiers spécifiques. « C'est l'État qui gère cette question ; on n'a pas reçu de demandes particulières », confirme Jean Morin, président du conseil départemental.

L'expérimentation de cette « pause numérique » fait partie des préconisations de la commission « écrans » dont le rapport remis au chef de l'État recom-

mande l'interdiction des téléphones portables avant 11 ans et la limitation de l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans. La mesure vise à renforcer l'interdiction des portables allumés au collège, qui, en théorie, doivent être éteints et rangés dans les sacs, en imposant la dépose des appareils à l'entrée dans l'établissement avec leur récupération à la sortie. Une généralisation est envisagée pour 2025.

● Gilles PATRY

« Cette mesure n'était pas la priorité de la rentrée. Si l'expérimentation se généralise, le conseil départemental devra acheter des casiers et ce n'était pas prévu dans son budget. La FCPE préférerait que cet argent soit utilisé à la réfection de certains établissements, pour installer des rangements pour les vélos et les trottinettes par exemple. »

CAROLINE ALIANE

Secrétaire générale de la Fédération nationale des conseils de parents d'élèves de la Manche